



Communiqué de presse

Nice, le 23.07.2020

La CCI Nice Côte d'Azur et les collectivités signent un manifeste pour une sortie de crise de la filière tourisme des Alpes-Maritimes

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, avec ses partenaires, que sont les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) locaux, le Comité Régional du tourisme Côte d'Azur France et le Département des Alpes-Maritimes, a rédigé un « *Manifeste pour une sortie de crise de la filière Tourisme des Alpes-Maritimes* ». L'objectif est à la fois d'alerter les pouvoirs publics afin de défendre au mieux les intérêts des professionnels et de proposer des solutions concrètes pour atténuer l'impact économique de la crise sanitaire et redresser le secteur.

Le tourisme a fortement et durablement été impacté par la crise sanitaire avec une perte de chiffre d'affaires de plus de 1,4 milliard d'euros et avec près de 9 000 emplois directement menacés. Dès le déconfinement, la CCI Nice Côte d'Azur a sollicité les partenaires suivants :

- La Métropole Nice Côte d'Azur,
- Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes,
- Le Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur France,
- La Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis,
- La Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins,
- La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse,
- La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,
- La Communauté de Communes Alpes d'Azur,

pour réagir rapidement.

Cette synergie a permis la rédaction d'un manifeste comportant 20 actions de sortie de crise, construit selon 3 axes prioritaires :

- Sanitaire, pour restaurer la confiance,
- financier et social, pour préserver l'activité et l'emploi,
- reprise et rebond, pour se projeter et investir.

L'écriture de ce manifeste est le fruit des travaux des *Groupes Projets* créés dans le cadre du *Comité de Relance* instauré par le Président Jean-Pierre Savarino sur les secteurs prioritaires dont la filière Tourisme. Piloté par le Vice-Président en charge du Tourisme, Michel Chevillon, et le Pôle Tourisme de la CCI Nice Côte d'Azur, ce *Comité de Relance* a constitué 5 *Groupes Projets*, autour de thématiques phares :

- Tourisme d'affaires
- Moyen / Haut Pays
- Sanitaire
- Fiscal et social
- Reprise/Rebond



A titre d'exemple, le label de sécurité « contrat de confiance sanitaire » . La CCI Nice Côte d'Azur, qui est délégataire local de la marque Nationale Qualité Tourisme, a travaillé avec la Direction Générale des Entreprises (DGE) pour intégrer aux référentiels Qualité Tourisme les critères complémentaires portant sur l'accueil client. Ces critères de réassurance sanitaire ont pour objectif de permettre aux professionnels d'apprécier la mise en œuvre des consignes sanitaires. Ils portent sur le respect des règles de distanciation physique et des gestes barrières, l'information des clients et le respect des consignes, la gestion des flux, l'adaptation de l'offre, les règles d'hygiène, le nettoyage et la désinfection, l'organisation et la communication interne. A noter que ces critères seront sans impact sur la note Qualité Tourisme. Un outil d'auto-évaluation sera rapidement mis à disposition par la DGE sur le site de la marque Qualité Tourisme.

Enfin, des Comités de suivi seront mis en place pour vérifier l'état d'avancement des actions et mesurer leur impact et les ajuster au besoin.

[ANNEXE : les 20 recommandations \(page suivante\)](#)

ANNEXE

Les 20 recommandations du Manifeste

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur liste **20 recommandations** pour atténuer l'impact socio-économique de la pandémie et accélérer le redressement du secteur, selon les 3 axes suivants :

- Restaurer la confiance sur le plan sanitaire ;
- Accompagner la reprise de l'activité économique des entreprises ;
- Relancer la demande et diversifier l'offre.

1. **Une charte de qualité « contrat de confiance sanitaire »** au vu des exigences de plus en plus affirmées des clients en termes de propreté et de transparence :
 - *Utiliser la Marque d'Etat Qualité Tourisme™* et bénéficier de sa notoriété pour y adjoindre les critères de sécurité sanitaire. Démarche de progrès volontaire, véritable gage de garantie et de confiance d'une validité de 5 ans renouvelable et contrôlé par un cabinet indépendant, la marque permet de fédérer l'ensemble des professionnels du tourisme autour d'une communication harmonisée. Pour rappel, plus de 5 500 établissements en France en sont porteurs, dont 1 000 en Région Sud PACA et plus de 300 dans les Alpes-Maritimes.
2. Une solidarité nationale avec l'extension du fonds de solidarité jusqu'à la fin de l'année 2020 et l'extension des critères d'éligibilité pour y accéder.
3. Un soutien à la trésorerie via une attention particulière portée à l'obtention des Prêts Garantie par l'Etat (PGE), et la mise en place d'un PGE à long terme (15 à 25 ans) afin de permettre aux acteurs d'atténuer les effets de la crise et ainsi continuer à investir.
4. Une poursuite de l'indemnisation de l'activité partielle à 100 % jusqu'à la fin de l'année 2020 et non pas jusqu'en septembre 2020
5. Une extension de l'indemnisation de l'activité partielle à fin 2021 pour les entreprises les plus impactées, au cas par cas et selon l'étude de leurs dossiers.
6. Un assouplissement des conditions d'accès à l'indemnisation du chômage pour les saisonniers est également demandé.
7. Une exonération des cotisations sociales pour les TPE et les PME relevant de ces secteurs jusqu'à la fin de l'année 2020.



8. Une mobilisation et un lobbying forts de l'Etat :

- Au près du monde des assurances pour légiférer et les contraindre à prendre en charge une partie de la perte d'exploitation subie par les entreprises du Tourisme pendant les mois de fermeture.
- Un moratoire sur les loyers des baux commerciaux : la demande de prise en charge des loyers n'a pas encore obtenu de réponse de l'exécutif. Les loyers sont en effet une véritable bombe à retardement pour les entreprises. Les organisations professionnelles s'étant d'ores et déjà unies autour de demandes communes avec une proposition raisonnable :
 - L'annulation de 6 mois de loyers qui seraient compensés pour les bailleurs par le fonds de solidarité nationale pour ne pas exporter la crise vers d'autres secteurs.
 - Une autre suggestion serait d'instaurer un crédit d'impôt sur les loyers des baux commerciaux sur le modèle italien.

9. Des incitations fiscales pour le tourisme d'affaires en proposant aux organisateurs de Meetings, Incentive, Conferences & Exhibitions (MICE) venant de l'Etranger, qui choisissent la destination Côte d'Azur France, de récupérer la TVA telle que pratiquée dans certains pays européens.

10. Des moyens financiers et humains pour Atout France plus en rapport avec sa fonction première : la promotion de l'offre française à l'étranger. Nous avons besoin d'un réseau de représentations fortes et opérationnelles face à la concurrence mondiale, les acteurs institutionnels et privés se chargeant de travailler sur le marché français.

11. Un véritable observatoire national unifié économique du secteur, imposé par le gouvernement, coordonné entre les différents ministères concernés (Ministère des Affaires Etrangères, Intérieur, Bercy, Secrétariat d'Etat au tourisme), et les différentes instances professionnelles (syndicats, fédérations), suivi par Atout France qui en assurerait la restitution et le traitement. Cet outil permettrait pour un secteur aussi important pour l'économie nationale, de mesurer précisément son activité et ses différentes composantes.

12. Une gouvernance à optimiser en matière de compétence touristique éclatée entre les différents échelons administratifs, avec une place plus importante à donner aux acteurs économiques.

13. Une stratégie nationale déclinée au niveau régional et local pour faire de la France une destination durable, donnant lieu à des investissements massifs pour « verdier » les transports et les bâtiments et infrastructures touristiques avec une mobilisation de surcroît des fonds de l'ADEME pour favoriser l'effort de transformation des professionnels en faveur d'un tourisme durable directement lié aux aides directes des Collectivités.



14. Une action forte pour une meilleure répartition des flux touristiques sur notre territoire, en utilisant les leviers des Contrats de Plan Etat-Région (CPER) et des contrats de destination.

15. Un vaste plan d'investissement public-privé visant à moderniser les équipements -notamment en matière de déploiement du très haut débit- est également indispensable au renouvellement de l'offre touristique. Nous devons améliorer notre capacité à packager des offres entre plusieurs opérateurs et chasser ainsi en « meute » en mutualisant nos forces.

16. Un investissement massif pour que le tourisme français prenne le virage du numérique avec la mise en place d'un grand plan de formation des professionnels du tourisme au numérique.

17. Un investissement fort dans le capital humain par la formation et la revalorisation des métiers du tourisme : plans de formation thématiques comme le numérique, la qualité de service, le tourisme durable et à court terme, les normes sanitaires.
 - o Créer ainsi un réseau de pôles d'excellence touristique en France et donc en Côte d'Azur France (à l'instar du Glion Institute of Education) pour la recherche, la formation et l'innovation dans le tourisme pour attirer les nouveaux talents, éviter qu'ils ne partent à la concurrence ; former ainsi localement les managers de demain.

18. Une amélioration de notre territoire enclavé et dépourvu de ligne à grande vitesse reliant Marseille à Nice et de hub aérien de dimension internationale grâce à des politiques et des actions volontaristes pour renforcer l'attractivité de la destination.

19. Une continuité territoriale tout comme pour la Corse, pour l'Aéroport Nice Côte d'Azur. Il convient de définir un seuil minimum de taux de remplissage pour éviter l'annulation de vols. La politique tarifaire sur certaines liaisons est également un réel frein à la venue de nouveaux clients pour la période estivale et source de conséquences désastreuses sur tout l'écosystème touristique azuréen.

20. Une facilitation de la mobilité des visiteurs et des échanges avec les marchés hors Schengen, en termes de délivrance bilatérale de visas, une facilitation également des démarches auprès des ambassades et consulats, un raccourcissement des délais, pour accompagner le développement des nouvelles lignes aériennes dans les deux sens, de, et vers la France depuis notre région. (Ex. Vol Pékin-Nice)